

Association OSONS! Maison des Associations 35 rue E. Renan 35400 Saint Malo

> Monsieur le Préfet d'Ille et vilaine Bureau des installations classées 3 avenue de la Préfecture 35026 Rennes

Monsieur le Préfet,

L'association OSONS! a adressé au mois de novembre dernier une lettre ouverte, cosignée par 1500 malouine-s, à M le maire de Saint-Malo, M le président de la CCI et M le PdG de la TIMAC (voir pièce jointe). Celle-ci reste à ce jour sans réponse directe des destinataires.

Cette pétition est l'expression de l'exaspération et de l'inquiétude des habitant-e-s qui subissent de manière récurrente, et depuis des années, des odeurs prégnantes et des dispersions de poussières dans l'air malouin liées à une partie des activités industrielle et portuaire dans la ville.

Deux installations classées (TIMAC et TIMAB) dont les autorisations d'exploiter ont été délivrées par vos prédécesseurs sont pressenties par la population malouine comme génératrices de ces pollutions. Depuis des années, malgré les exigences règlementaires de suivi des rejets dans l'air imposées par les arrêtés délivrés, les habitants constatent au quotidien, par la récurrence de nuisances olfactives, que l'impact des émanations sur leur qualité de vie, peut-être sur leur santé, n'est pas considéré. Leur inquiétude est également nourrie par l'absence d'information quant à la nature des composés chimiques constituants ces rejets de poussières et d'odeurs, et leurs taux dans l'air malouin.

L'étude des documents existants et notamment la demande d'exploitation montre que la TIMAC, pour son site de la ZI sud, avait reçu un avis défavorable de la DDAS Cet avis stipule: "Si une quantification des rejets canalisés en poussières figure dans le dossier, aucune approche concernant les envols et autres rejets diffuse n'est réalisée. En outre, cette approche concernant les poussières, dont la nature reste à préciser, devrait être globale et intégrer les rejets de la TIMAB dont les installations sont imbriquées dans celles de la TIMAC. Pour ce paramètre, il est fait état d'un impact sanitaire très faible sans qu'aucune estimation d'exposition des populations n'ait été effectuée" (Rapport de l'inspection des installations classées, Objet: Installations classées pour la Protection de l'Environnement Sociétés TIMAC et TIMAB – Rue du Clos Noyer – Saint-Malo, Transmission de Madame la Préfète en date du 27 janvier 2006).

Au-delà de l'expression de leur exaspération les citoyen-ne-s de Saint-Malo se mobilisent collectivement. Avec l'association OSONS! ils ont créé un réseau de Nez qui relève de façon organisée les nuisances olfactives dans 8 quartiers de la ville. Ils ont décidé d'adresser ces relevés régulièrement à la presse et aux instances locales et régionales en responsabilité dans le but d'obtenir une action de ces dernières. Vous trouverez sous ce pli les relevés des mois d'août et septembre.

Veuillez croire, Monsieur le Préfet, en notre détermination pour une meilleure qualité d'air à Saint-Malo.

Pour OSONS! Alain Guillard Co-président